

GHANA

Ottawa 4 (Ont.)

(Porte 606, Édifice Fuller, 75, rue Albert. Téléphone: 236-0871)

Haut commissaire	Son Excellence M. C. T. Nylander.
Premier secrétaire	M. Gordon C. N. Cudjoe.
Deuxième secrétaire	M. H. A. A. Ankrah.
Troisième secrétaire	M. M. A. Kumashie.

GRANDE-BRETAGNE

Ottawa 2 (Ont.)

(Earncliffe. Téléphone: 232-4275)

(Bureau des passeports: 88, rue Metcalfe. Téléphone: 236-3584)

Haut commissaire	Son Excellence Sir Henry Lintott, K.C.M.G.
Haut commissaire suppléant	M. L. J. D. Wakely, O.B.E.
Délégué commercial en chef et ministre économique	M. A. Currall.
Conseiller naval	M. le capitaine de vaisseau T. L. Martin, R.N.
Conseiller militaire	M. le brigadier R. Keith-Jones, M.B.E., M.C.
Conseiller de l'Air	M. le commodore de l'Air R. J. B. Burns, C.B.E.
Conseiller (affaires commerciales)	M. J. A. Smart.
Conseiller	M. B. J. Greenhill.
Conseiller (affaires scientifiques)	M. C. J. Francis.
Conseiller (information) et directeur des services d'information britannique	M. R. McC. Samples, D.S.O., O.B.E.
Conseiller (affaires culturelles)	M. C. H. Wilmot, O.B.E.
Conseiller (pensions)	M. R. A. E. Tow.
Premier secrétaire (affaires agricoles et de ravitaillements)	M. C. H. Wake, I.S.O.
Premier secrétaire (affaires commerciales)	M. H. G. P. Taylor.
Premier secrétaire (affaires commerciales)	M. L. Lightman.
Premier secrétaire	M. A. H. Brind.
Premier secrétaire	M. A. S. Fair.
Premier secrétaire (Information)	M. P. J. F. Storrs.
Premier secrétaire	M. W. R. Lythgo.
Premier secrétaire (Information)	M. A. C. White.
Premier secrétaire (travaux publics)	M. D. S. Blaikie, M.B.E.
Conseiller naval adjoint	M. le capitaine de frégate G. L. Coates, R.N.
Conseiller militaire adjoint	M. le lieutenant-colonel A. D. Firth, O.B.E., M.C.
Conseiller militaire adjoint	M. le lieutenant-colonel G. Burch.
Conseiller de l'Air adjoint	M. le lieutenant-colonel d'Aviation D. A. Oxby, D.S.O., D.F.C., M.M.
Secrétaire des Personnels de Liaison de la Défense de Grande-Bretagne	M. le capitaine de corvette B. M. Wood, R.N.

*Les noms des fonctionnaires consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont précédés d'un astérisque.